

Honoraires en vigueur à partir du 1^{er} Novembre 2019

TVA en vigueur au 1er Novembre 2019 : 20%

MANDATS DE VENTE

Montant TTC de la transaction	Honoraires TTC
Ventes inférieures à 125 000 €	7 000 €
De 125 000 à 299 999 €	6 %
Au-delà de 300 000 €	5 %
Forfait parking	4500€
Terrains et Locaux commerciaux	8%

Les honoraires de transaction sont à la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur selon les conditions du mandat

MANDATS DE RECHERCHE : Honoraires de 5% à la charge du mandant

MANDATS DE LOCATION

Baux d'habitation, nu ou meublé, soumis à la loi de juillet 1989 (Zones très tendues)			
	Visites, constitution du dossier, rédaction d'acte	Etat des lieux	Mise en location, entremise et négociation
Locataire	12€ / m ²	3 € / m ²	
Bailleur	12 € / m ²	3 € / m ²	Max. 5% du loyer annuel charges comprises

GESTION LOCATIVE : Honoraires à la charge du bailleur: Nous consulter